



APPEL À CANDIDATURE 2023

Candidatures à adresser en ligne sur candidatures.adagp.fr

Jusqu'au 28 mars 2023 à 14h

Bourse St@mpa

L'ADAGP lance la 2^e édition de la **bourse Stampa**, dispositif de soutien à la création d'une œuvre graphique originale utilisant les procédés de la gravure en taille douce (sur cuivre ou autre support), de la gravure sur bois ou sur linoléum, de la lithographie, de la sérigraphie dans le cadre d'un projet présenté par **un artiste membre de l'ADAGP accompagné d'un atelier**.

Quelle est la dotation de la bourse ?

Le jury désignera 3 artistes lauréats. Chacun recevra une dotation de 6 000 €.

Qui peut déposer une demande ?

Ce dispositif est ouvert à tous les artistes membres de l'ADAGP, sans limite d'âge, qui souhaitent créer une lithographie, une gravure, une xylographie ou une chalcographie. L'artiste candidat doit être accompagné d'un atelier.

L'œuvre doit être nouvelle (il ne doit pas s'agir d'une œuvre préexistante), signée et numérotée par l'artiste. L'œuvre doit être réalisée en France dans un délai maximum d'un an à compter de l'annonce des lauréats.

L'ADAGP conservera pour ses archives 2 exemplaires hors commerce.

Quelles sont les modalités de candidature ?

Chaque candidat doit déposer un dossier de candidature en langue française. La démarche à suivre est disponible [via ce lien](#) accessible sur le site de l'ADAGP.

Le dossier de candidature comprend les éléments suivants :

- Un CV (2 pages maximum) ;
- Un dossier artistique comprenant une dizaine de visuels d'œuvres avec légendes complètes en privilégiant des images d'estampes si l'artiste en a déjà réalisé (10 pages maximum) ;
- La présentation du projet de création comprenant (8 pages maximum) :
 - Note d'intention de l'artiste ;
 - Données techniques de l'œuvre (technique, matériaux, dimensions, nombre de tirages, prix envisagé, calendrier de réalisation, stratégie de diffusion) ;
 - Budget prévisionnel indiquant les dépenses envisagées et les sources de financement ;
- Une présentation de l'atelier avec lequel l'œuvre sera réalisée ;
- Une lettre d'engagement de l'atelier (document à télécharger) ;

- Une attestation de l'artiste (document à télécharger).

Calendrier de l'appel à candidature

- Lancement de l'appel à candidature : 23 janvier 2023
- Date limite de réception des candidatures : 28 mars 2023 à 14h
- Réunion du jury et annonce des projets bénéficiaires de la bourse : fin avril 2023

Candidatures à déposer en ligne :

https://candidatures.adagp.fr/index.php?option=com_emundus&view=programme&cid=10&Itemid=1531

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter : stampa@adagp.fr